



Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

Canada
Province de Québec
Ville de Brownsburg-Chatham

**RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2022 AYANT TRAIT À LA
TARIFICATION POUR LES OPÉRATIONS DU CAMPING ET DE
LA MARINA POUR LA SAISON 2023, ABROGEANT ET
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2021 ET SES
AMENDEMENTS**

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2^e jour du mois d'août 2022 à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 19-12-336 à laquelle sont présents: mesdames les conseillères Marilou Laurin et Martine Renaud et messieurs les conseillers, Pierre Baril, André Junior Florestal, Louis Quevillon et Stephen Rowland, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Kévin Maurice.

Sont également présents :
Monsieur Jean-François Brunet, directeur général

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités soient être financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir de nouveaux tarifs pour les opérations du camping et de la marina en 2023;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu d'abroger et de remplacer le Règlement numéro 293-2021 et ses amendements;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Stephen Rowland à la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu toute documentation utile au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham



ARTICLE 1 : OBJET

Il est nécessaire d'établir des tarifs pour les opérations du camping et de la marina en 2023.

ARTICLE 2 : TARIFICATION - IMPOSITION

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés selon les taxes applicables et ils sont prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier desdites activités.

ARTICLE 3 : CAMPING MUNICIPAL

La tarification pour le camping municipal pour l'année 2023 est la suivante :

TARIFICATION SAISONNIÈRE

Terrains 2* & 3 services (30 ampères)	2023
Zone no 1 Section I: 126, 128	2 780 \$
Zone no 2 Section F: 76, 77, 79, 81 Section H: 103, 105, 107, 108 Section I: 124, 130 Section L: L6, L7, L8, L9, L11 *Section N: 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 188, 190	2 945 \$
Zone no 3 *Section B: 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 *Section C: 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 Section F: 69, 71, 73, 75, 84, 86, 88 Section H: 97, 109, 110, 112, 114 Section I: 117, 118, 120, 121, 122, 123, 125 Section L: L2, L3, L4, L5, L10, L12, L15, L16, L18 *Section M: 169, 173, 174 *Section N: 187, 189 Section R (30 ampères.): 229, 232	3 275 \$
Zone no 4 *Section D: 52 *Section E: 58, 61, 63, 65, 67 Section F: 70, 72, 74, 78, 80, 82, 83, 85, 87 *Section G: 92 Section H: 98, 99, 100, 101, 102, 104, 106, 111, 113, 115, 116	3 590 \$



Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

<p>Section I: 119, 127, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 136</p> <p>*Section J: 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144</p> <p>Section L: L1, L13, L14, L17, L19</p> <p>*Section M: 168, 170, 171, 172, 175, 176, 177</p>	
<p>Avec 3 services 50 ampères</p> <p>Section Q: 222</p>	<p>3 095 \$</p>
<p style="text-align: center;">Avec 3 services 50 ampères</p> <p>Section A 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 16A, 17, 18, 18A, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 28A, 29</p> <p>Section P : 205</p> <p>Section Q: 218, 219, 220 221</p> <p>Section R: 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235</p> <p>Secteur S : 236</p>	<p>3 725 \$</p>
<p style="text-align: center;">*Terrains 2 services riverains</p> <p>*Section D: 47, 48, 49, 50, 51</p> <p>*Section E : 57, 59, 60, 62, 64, 66, 68</p> <p>*Section G: 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96</p> <p>*Section M: 178, 179</p> <p>*Section N: 191, 192, 193, 194, 195</p>	<p>4 725 \$</p>
<p style="text-align: center;">Terrains 3 services riverains</p> <p>Section D: 53, 54, 55, 56</p> <p>Section K: 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153</p> <p>Section O: 198</p> <p>(198 Droits acquis, si quitte va avec le 50 ampères »)</p>	<p>4 725 \$</p>
<p style="text-align: center;">Terrains 3 services riverains 50 ampères</p> <p>Section O: 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203</p>	<p>5 095 \$</p>
<p style="text-align: center;">Terrains 3 services riverains 50 ampères</p> <p>Section S: 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245</p>	<p>4 725 \$</p>
<p style="text-align: center;">Terrains 3 services riverains 50 ampères</p> <p>Section P: 204, 206, 209, 211, 214, 215, 216, 217</p>	<p>5 450 \$</p>
<p style="text-align: center;">Terrains 3 services ruisseaux 50 ampères</p> <p>Section P: 207, 208, 210, 212, 213</p>	<p>4 435 \$</p>
<p>*TERRAINS 2 SERVICES : VIDANGE SUR PLACE</p> <p>3 FOIS PAR SEMAINE INCLUS</p>	

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham



TARIFICATION SAISON 2023 (TERRAINS)	
TARIFS JOURNALIERS	2023
Terrains 2 services	53 \$
Terrains 2 services – Bord de l'eau (Rivière et ruisseau)	60 \$
Terrains 3 services	55 \$
Terrains 3 services – Électricité 50 ampères	57 \$
Terrains 3 services – Bord de l'eau (Rivière et ruisseau)	62 \$
Terrains 3 services - Bord de l'eau et électricité 50 ampères	65 \$

DEMI-JOURNÉE	2023
Jusqu'à 17 h	10 \$
Jusqu'à 20 h	15 \$

POLITIQUE DE RABAIS	2023
Séjour de 28 jours consécutifs	15 %
Séjour de 84 jours consécutifs	20 %
Séjour de 135 jours consécutifs	32 %
<u>Séjour arrivé le lundi et départ le vendredi en basse saison, 4 nuits consécutives</u>	25 %
* Avant le 15 juin et après la fête du Travail	

VISITEURS	Journalier	Saisonnier*	Annuel
Adultes (plus de 12 ans)	6,96 \$	62,23 \$	108,72 \$
Aînés (65 ans et plus)	4,35 \$	34,79 \$	52,18 \$
Enfants (6 à 12 ans)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Bambins (0 à 5 ans)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Famille (2 adultes et 2 enfants)	21,74 \$	108,72 \$	173,95 \$
Citoyens de Brownsburg-Chatham	Gratuit		
* La passe « saisonnier » est valide du 28 avril au 15 octobre 2023			



Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

SERVICE DE VIDANGE		2023
Roulotte		21,74 \$
STATIONNEMENT DE NUIT		2023
Stationnement de nuit pour les voyageurs		15 \$
CARTE D'ACCÈS		2023
Camping : Saisonnier/Long terme (84 jours et plus)	2 premières cartes gratuites, 2 cartes additionnelles disponibles à 40 \$ chacune <u>Maximum 4 cartes</u>	
Marina	2 premières cartes gratuites, 2 cartes additionnelles disponibles à 40 \$ chacune <u>Maximum 4 cartes</u>	
TARIFS FIN DE SAISON JOURNALIÈRE (Du 10 septembre au 15 octobre 2023)		Tarification hebdomadaire 7 nuits
Tous types de terrains		50 % de rabais sur les tarifs journaliers
Un séjour de quatre (4) semaines consécutives donne droit à une (1) semaine gratuite. Pour les séjours de 135 jours consécutifs.		
SAISON 2023 (SAISONNIER) du 28 avril au 15 octobre 2023		
ENTREPOSAGE HIVERNAL SITE TERRAIN DE CAMPING		16 octobre 2022 au 28 avril 2023
Frais d'entreposage pour saisonniers et longs termes (135 jours et plus)		200 \$

TARIFICATION- ÉCOPODS (Kujuk)	
TARIFS PAR NUITÉE	2023
Basse saison en semaine du dimanche au jeudi (du 6 septembre au 22 décembre 2022 et du 12 mars au 22 juin 2023)	99 \$
Basse saison du vendredi au samedi (du 6 septembre au 22 décembre 2022 et du 12 mars au 22 juin 2023)	129 \$
Haute saison en semaine du dimanche au jeudi (du 23 décembre 2022 au 11 mars 2023 et du 23 juin au 4 septembre 2023)	119 \$
Haute saison du vendredi au samedi (du 23 décembre 2022 au 11 mars 2023 et du 23 juin au 4 septembre 2023)	149 \$

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham



TARIFICATION- LOCATION D'ÉQUIPEMENTS	
	2023
Kayak Simple – 1 heure	13,05 \$
Kayak Simple – 2 heures	21,74 \$
Kayak Simple – 4 heures	34,79 \$
Kayak Double – 1 heure	17,39 \$
Kayak Double – 2 heures	26,10 \$
Kayak Double – 4 heures	39,14 \$
Planche à pagaie – 1 heure	13,05 \$
Planche à pagaie – 2 heures	21,74 \$
Planche à pagaie – 4 heures	34,79 \$

TARIFICATION- AUTRES	
	2023
Rondelle d'allumage	1,74 \$
Ballot de bois d'allumage	6,96 \$
Ballot de bois de chauffage à l'unité	10,44 \$
Ballot de bois de chauffage – 3 paquets	26,10 \$
Vidange de roulotte – Résident	Gratuit
Vidange de roulotte – Non-résident	8,70 \$

FRAIS DE RÉSERVATION POUR 2023

Les réservations en ligne sont obligatoires pour tous les séjours d'une durée de moins de 28 jours. Les réservations acceptées sont de deux (2) jours minimum, trois (3) s'il s'agit d'un jour férié. À la réservation, un paiement représentant 50 % du total de la facture est exigé.

Pour un séjour de 29 nuits consécutives et plus, un dépôt de 25 % à la réservation est exigé.

S'il y a annulation, des frais seront applicables :

- 10 semaines et plus avant la date d'arrivée: 50 \$ de frais d'administration;
- 4 à 10 semaines avant la date d'arrivée: 10 \$ de frais par le nombre de nuits de la réservation avec un minimum de 50 \$ et un maximum de 1 000 \$;
- 4 à 1 semaines avant la date d'arrivée : 12 \$ de frais par le nombre de nuits de la réservation avec un minimum de 50 \$ et un maximum de 1 000 \$;
- Moins de 1 semaine avant la date d'arrivée: montant total de la réservation.

OU :

La totalité du montant pourra être appliquée sur une nouvelle réservation de la saison en cours seulement. L'avis d'annulation doit être reçu 7 jours avant la date d'arrivée.



Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4 : MARINA DU CAMPING MUNICIPAL

La tarification pour la marina du camping municipal pour l'année 2023 est la suivante :

CETTE TARIFICATION S'APPLIQUE À TOUS LES QUAIS DU CAMPING

QUAIS	2023
Tarification saisonnière - Quais marina Minimum 20 pieds (Rabais Camping Marina applicable)	Voir « GRILLE DES QUAIS MARINA 2023 »
Tarification saisonnière – Quai plage Minimum 20 pieds (Rabais Camping Marina applicable)	58 \$ / pied
Tarification journalière (Longueur Hors Tout)	2,17 \$ / pied x longueur minimum ou plus permise par ponterelle
Tarification 7 jours et plus	10 %
Tarification 15 à 27 jours	20 %
Tarification 28 jours et plus	30 %
Tarification horaire	5 \$ par embarcation / bloc 2 h
Tarification horaire	10 \$ par embarcation / bloc 4 h
BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE / SAISON	
Branchement électrique – 20 ampères	190 \$
Branchement électrique – 30 ampères	240 \$
Branchement électrique – 2 x 30 ampères	360 \$
VIDANGE	
	21,74 \$
STATIONNEMENT / VÉHICULE VISITEUR	
	1^{er} jour inclus avec entrée sur le site
	2^e jour et suivant 8,70 \$

**LES LOCATAIRES DE QUAIS SAISONNIERS NE POURRONT LAISSER
LES REMORQUES SUR LE SITE POUR LA SAISON.**

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham



GRILLE DES QUAIS MARINA	2023
Quai Sea-doo	
Quai B : B-0	635 \$
Quai Sea-doo Bed	
Quai C : E-S1, E-S2, E-S3, E-S4, E-S5, E-S6, E-S7, E-S8	715 \$
Longueur minimum d'embarcation acceptée : 20 pieds Longueur maximum d'embarcation acceptée : 50 pieds	
Longueur ponterelle 18 pieds capacité d'embarcation maximale de 24 pieds <i>minimum 20 pieds facturable</i>	66 \$/pied
Quai B pair: 2A, 2B, 2C, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48	
Quai B impair: 5, 7	
Quai C pair: 2, 4	
Quai C impair: 3, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51	
Longueur ponterelle 20 pieds capacité d'embarcation maximale de 27 pieds <i>minimum 20 pieds facturables</i>	66 \$/pied
Quai B pair : 50	
Quai B impair: 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41	
Quai C pair : 46	
Quai C impair : 53	
Quai D : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31	
Longueur ponterelle 22 pieds capacité d'embarcation maximale de 29 pieds <i>minimum 22 pieds facturables</i>	66 \$/pied
Quai C pair : 34, 36, 38, 40, 42, 44	
Quai E pair : 34	
Quai E impair : 33	
Quai F pair : 34	
Longueur ponterelle 24 pieds capacité d'embarcation maximale de 32 pieds <i>minimum 24 pieds facturables</i>	66 \$/pied
Quai C pair : 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32	
Quai F impair : 1	



Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

<p style="text-align: center;">Longueur ponterelle 26 pieds capacité d'embarcation maximale de 35 pieds <i>minimum 26 pieds facturables</i></p> <p>Quai B impair : 43, 45, 47, 49</p> <p>Quai E impair: 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31</p> <p>Quai F pair: 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32</p>	66 \$/pied
<p style="text-align: center;">Longueur ponterelle 28 pieds capacité d'embarcation maximale de 37 pieds <i>minimum 28 pieds facturables</i></p> <p>Quai C pair : 48, 50, 52, 54</p>	66 \$/pied
<p style="text-align: center;">Longueur ponterelle 30 pieds capacité d'embarcation maximale de 40 pieds <i>minimum 30 pieds facturables</i></p> <p>Quai E pair : 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32</p> <p>Quai F impair: 1, 3, 5, 7, 9, 29</p>	66 \$/pied
<p style="text-align: center;">Longueur ponterelle 32 pieds capacité d'embarcation maximale de 43 pieds <i>minimum 32 pieds facturables</i></p> <p>Quai F impair : 11, 13, 15, 17</p>	66 \$/pied
<p style="text-align: center;">Longueur ponterelle 34 pieds capacité d'embarcation maximale de 45 pieds <i>minimum 34 pieds facturables</i></p> <p>Quai n/a</p>	66 \$/pied
<p style="text-align: center;">Longueur ponterelle 36 pieds capacité d'embarcation maximale de 48 pieds <i>minimum 36 pieds facturables</i></p> <p>Quai F impair : 19, 21</p>	66 \$/pied
<p style="text-align: center;">Longueur ponterelle 38 pieds capacité d'embarcation maximale de 50 pieds <i>minimum 38 pieds facturables</i></p> <p>Quai F impair : 23, 25</p>	66 \$/pied
<p style="text-align: center;">Longueur ponterelle 40 pieds capacité d'embarcation maximale de 50 pieds <i>minimum 40 pieds facturables</i></p> <p>Quai F impair : 27</p>	66 \$/pied

LES LOCATAIRES DE QUAIS SAISONNIERS NE POURRONT LAISSER LES REMORQUES SUR LE SITE POUR LA SAISON.

Note : Le locataire d'un espace de quai se verra allouer sans frais supplémentaires un permis de stationnement pour un (2) véhicules pour la période de location.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham



MISE À L'EAU	2023
RAMPE (Incluant le stationnement pour une (1) journée)	52,19 \$
STATIONNEMENT	17,40 \$
***CARTE DE MEMBRE SAISONNIER	608,83 \$

***** La carte de membre saisonnier donne droit à :**

- utilisation de la rampe pour la mise à l'eau, incluant le stationnement pour la saison;
- accès comme visiteur à la marina et au camping municipal.

GRATUIT POUR LES RÉSIDENTS DE BROWNSBURG-CHATHAM

Les membres sont assujettis aux mêmes règlements que les plaisanciers saisonniers de la marina.

- * Le **Rabais Camping/Marina** s'applique aux clients qui louent un emplacement de camping et un quai durant la même période. Les campeurs séjournant pour une période de 84 jours consécutifs minimums pourront obtenir un rabais de 20 % sur le tarif saisonnier de location de quai. Les campeurs saisonniers et les campeurs séjournant pour une période de 135 jours consécutifs pourront obtenir un rabais de 30 % sur le tarif saisonnier de location.

ARTICLE 5 : TARIFICATION ENTREPOSAGE

La tarification de l'entreposage d'embarcations, de véhicules récréatifs et de remorque est établie de la manière suivante :

TARIFICATION – AIRE D'ENTREPOSAGE CLÔTURÉE	
Tarification hivernale (du 15 octobre au 15 mai)	2023
Motomarine	175 \$
Embarcation entre 0 et 20 pieds	200 \$
Embarcation entre 20 et 30 pieds	250 \$
Embarcation de 30 pieds et plus	300 \$
Véhicule récréatif de moins de 25 pieds	250 \$
Véhicule récréatif de plus de 25 pieds	300 \$

Tarification estivale (du 16 mai au 14 octobre)	2023
Motomarine	125 \$
Embarcation entre 0 et 20 pieds	150 \$
Embarcation entre 20 et 30 pieds	200 \$
Embarcation de 30 pieds et plus	250 \$
Véhicule récréatif de moins de 25 pieds	200 \$
Véhicule récréatif de plus de 25 pieds	250 \$

Des frais de 10 \$ par jour seront facturés si les équipements n'ont pas quitté l'aire d'entreposage à la date de fin de la période d'entreposage.

Durant la saison estivale, les clients saisonniers et long terme du camping ont droit à un escompte de 25 % sur les frais d'entreposage estivaux.

Les dates concernant les périodes de tarification peuvent varier en fonction des conditions météorologiques et demeurent à la discrétion de la Ville.



Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham


ARTICLE 6 : REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 293-2021 ayant trait à la tarification pour les opérations du camping et de la marina pour la saison 2022, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 287-2020 et ses amendements.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Monsieur Kevin Maurice,
Maire


M^e Pierre-Alain Bouchard,
Greffier et directeur du
Service juridique

Avis de motion :	Le 5 juillet 2022
Dépôt du projet :	Le 5 juillet 2022
Adoption du règlement :	Le 2 août 2022
Entrée en vigueur :	Le 18 août 2022

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 2^e jour du mois d'août 2022 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 308-2022 ayant trait à la tarification pour les opérations du camping et de la marina pour la saison 2023, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 293-2021 et ses amendements.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 18^e jour du mois d'août 2022.

M^e Pierre-Alain Bouchard,

Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur - Règlement numéro : 308-2022

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 18 août 2022, et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois d'août de l'an 2022.

Signé :

M^e Pierre-Alain Bouchard